



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES – INFRASTRUCTURE SECTEUR EST -AO20241218

La Ville de Léry souhaite se procurer les services d'une firme spécialisée en géotechnique, en hydrogéologie et en caractérisation environnementale des sols en vue de préparer une étude complémentaire qui sera utilisée dans l'élaboration des plans et devis, mais aussi pour l'exécution du projet des travaux de construction des infrastructures d'égout et d'aqueduc – Secteur Est, comprenant l'installation des services d'eau potable et d'égout domestique basse pression sur la partie urbanisée de son territoire situé à l'est de la rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à la limite avec la Ville de Châteauguay.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 18 décembre 2024, en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) sur le site internet à l'adresse suivante : www.seao.com. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

La Ville de Léry utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres, en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ,c.C-19).

Sont admises à soumissionner toutes entreprises ayant une place d'affaires au Québec ou admissibles en vertu de tout accord intergouvernemental applicable, notamment l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, clairement identifiées et portant obligatoirement le numéro AO20241218, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau de l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry avant 11 h, le 28 janvier 2025.

La Ville de Léry ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni d'encourir des réclamations de la part des soumissionnaires.

Donné à Léry, le 9 janvier 2025.

Michel Morneau, MAP, urb.
Directeur général et greffier trésorier